

Le salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé, le nouveau montant horaire brut étant fixé à 9,53 euros: Service-public.fr - [Smic horaire : + 1,1 %](http://Service-public.fr)

Le revenu de solidarité active (RSA) augmente de 1,3 % ; le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant par exemple passe à 499,31 euros :
Service-public.fr - [Revenu de solidarité active \(RSA\) : + 1,3 %](http://Service-public.fr)

Allocations temporaire d'attente, de solidarité spécifique, équivalent retraite et transitoire de solidarité ; Le montant journalier de l'Ata est désormais de 11,35 euros, celui de l'ASS est de 16,11 euros (avec une majoration fixée à 7,01 euros) tandis que celui de l'AER et de l'ATS s'élève à 34,78 euros:
Service-public.fr - [Allocations temporaire d'attente, de solidarité spécifique, équivalent retraite et transitoire de solidarité : les montants 2014](http://Service-public.fr)

Les retraites complémentaires de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) et de l'Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres (Agirc) sont versés chaque mois (et non plus chaque trimestre): Service-public.fr - [Versement mensuel des retraites complémentaires](http://Service-public.fr)

La contribution pour l'aide juridique d'un montant de 35 euros est supprimée:
Service-public.fr - [Suppression de la contribution pour l'aide juridique](http://Service-public.fr)

Saisies sur rémunérations: De nouveaux barèmes s'appliquent en matière de saisies sur rémunérations: Service-public.fr - [Saisies sur rémunérations : nouveaux barèmes](http://Service-public.fr)

Frais bancaires: Pour les particuliers, les frais bancaires pour incident de paiement sont plafonnés: Service-public.fr - [Dépassement de découvert autorisé : frais bancaires encadrés](http://Service-public.fr)

À partir du 1er janvier 2014, les taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) vont être modifiés :
Service-public.fr - [Quelles modifications des taux de TVA ?](http://Service-public.fr)

Les tarifs du courrier vont connaître une hausse de 3 % en moyenne (le prix du timbre prioritaire passe de 63 à 66 centimes d'euro): Service-public.fr - [Tarifs du courrier : + 3 %](http://Service-public.fr)

La durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passe de 10 à 15 ans:
Service-public.fr - [Validité de la carte nationale d'identité portée à 15 ans pour les majeurs](http://Service-public.fr)

Les règles concernant l'examen du permis de chasser sont modifiées.
Service-public.fr - [Examen du permis de chasser : nouvelles modalités](http://Service-public.fr)

Travailleurs Bulgares et Roumains

Les travailleurs Bulgares et Roumains bénéficient de la même liberté de circulation que les autres travailleurs européens:

Service-public.fr - [Quand prendront fin les règles appliquées aux Bulgares et Roumains ?](http://Service-public.fr)

Les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés voient l'abattement concernant la taxe sur les salaires passer de 6 002 à 20 000 euros: Service-public.fr - [Taxe sur les salaires : augmentation de l'abattement pour certaines associations](http://Service-public.fr)